



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados

LUXEMBOURG
2019 UIA CONGRESS



PROGRAMME PRÉLIMINAIRE

6-10 NOVEMBRE 2019

#UIALuxembourg
www.uianet.org

LUXEMBOURG



Barreau
de Luxembourg





Chers collègues et chers ami(e)s,

Après Porto, nous voici en route pour le Luxembourg, prochaine destination du congrès annuel de l'UIA.

Cette belle ville, qui offre des particularités attrayantes pour tous, est idéalement située au cœur des institutions européennes. Les thèmes principaux de notre congrès, résolument tournés vers l'avenir des avocats et de la profession reflètent notre passion et notre détermination pour le métier que nous exerçons.

« L'innovation et le droit : entre passion et raison », « Le respect des droits de l'homme dans le monde des affaires » sont des thèmes fédérateurs. Nous souhaitons par ces thématiques projeter notre vision sur le devenir de notre pratique professionnelle.

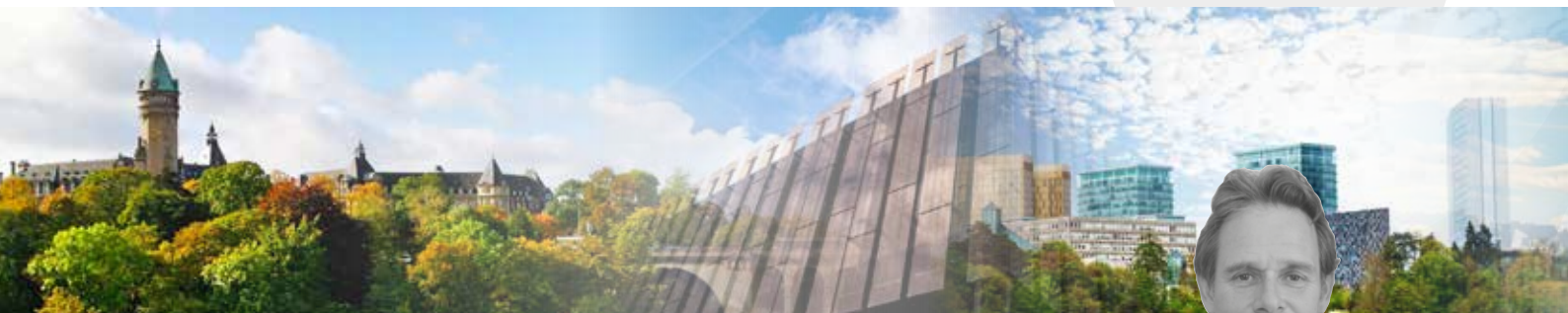
Ce congrès 2019 est organisé grâce au concours bienveillant et à l'implication constante des avocats du Luxembourg. Le comité luxembourgeois est heureux de vous faire découvrir une ville attachante.

La cérémonie d'ouverture aura lieu à la Philharmonie et le dîner de gala au Mudam, lieux emblématiques de la richesse culturelle de la ville.

Les travaux scientifiques riches en perspectives de notre congrès seront parfaitement compatibles avec les activités sociales pour tous les participant(e)s et accompagnant(e)s et ce dans la pure tradition de l'accueil UIA : empreint de convivialité participative, de partage, de mixité, de diversité culturelle et professionnelle, notre ADN.

Je vous attends nombreux à Luxembourg afin que ce congrès soit réussi grâce à votre participation et par tout ce que nous y réaliserons ensemble.

M. le Bâtonnier Issouf BAADHIO
Président de l'UIA
Ordre des avocats du Burkina Faso



C'est pour moi un grand honneur d'avoir été nommé Président du 63^e congrès annuel de l'UIA. Le Grand-Duché de Luxembourg est un endroit unique pour organiser un tel événement et nous allons mettre tout en œuvre pour accueillir au mieux les congressistes provenant du monde entier.

La beauté et les particularités du Luxembourg sont largement connues et reconnues au-delà de ses frontières. La forteresse et la vieille ville de Luxembourg figurent depuis 1994 sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Nous serons heureux de vous faire découvrir un Luxembourg en pleine mutation, moderne, multiculturel, cosmopolite et accueillant, tout en préservant ses valeurs et ses racines.

Son Altesse Royale le Grand-Duc de Luxembourg nous fait le grand honneur de nous accorder son Haut Patronage pour ce 63^e congrès. La cérémonie d'ouverture aura lieu dans l'un des plus hauts lieux de la musique européenne, la très prestigieuse Philharmonie. Le dîner de gala se déroulera au Mudam, magnifique musée d'art moderne, œuvre de l'architecte mondialement connu, Pei. La salle de concert Rockhal, située sur l'ancien site sidérurgique de Esch-Belval totalement réhabilité pour laisser place à une ville nouvelle et innovante, vous accueillera pour une soirée excitante qui vous réserve bien des surprises.

Les thèmes principaux sont résolument tournés vers l'avenir avec un premier thème relatif à « L'innovation et le droit : entre passion et raison ». A travers différents secteurs de pointe, ce premier thème s'interrogera à la fois sur l'influence de l'innovation sur le droit et réciproquement sur la nécessité dans certains cas d'encadrer l'innovation par le droit.

Le deuxième thème aura trait aux droits fondamentaux et aux entreprises. Le 16 juin 2011, le Conseil des droits de l'homme (CDH) des Nations Unies a approuvé les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Il s'agit d'orientations faites aux États membres de l'ONU et aux entreprises privées pour la mise en œuvre de leurs obligations légales, dans le cadre de référence « protéger, respecter et réparer ». Les juristes devront suivre avec une particulière attention la mise en œuvre en pratique des principes directeurs des Nations Unies pour conseiller au mieux les entreprises.

Nous souhaitons que les travaux scientifiques soient largement ouverts aux avocats mais également aux autres professionnels du droit, aux étudiants, aux institutions européennes et mondiales, tout en associant le monde des entreprises aussi bien nationales qu'internationales.

Rejoignez-nous nombreux pour un congrès que nous souhaitons inoubliable !

François PRUM
Président du Congrès
Bâtonnier sortant de Luxembourg

L'innovation et le droit : entre passion et raison

La 3^e révolution industrielle viserait à assurer une économie résiliente et durable pour l'avenir grâce à un écosystème totalement interconnecté englobant transports intelligents, énergies renouvelables et nouvelles technologies de l'information.

L'innovation au plan national, régional, européen et mondial (dans les relations Nord-Sud), notamment dans les secteurs bancaire, d'assurance, des télécommunications, des ressources spatiales, de l'intelligence artificielle et de la robotique est en train de révolutionner nos schémas de pensée ainsi que le droit.

Comment ces innovations influent-elles sur le droit ? Comment certaines innovations devront-elles être plus particulièrement surveillées et encadrées par le droit ? Quelle est la pertinence des droits de l'homme au regard de ces évolutions et doivent-ils être réinterprétés pour les prendre en compte ?

Autant de questions auxquelles un panel de juristes, de professeurs d'université, de régulateurs, d'institutionnels mais également de professionnels tenteront de répondre à travers des exemples concrets.



THÈMES PRINCIPAUX

Le respect des droits de l'homme dans le monde des affaires

Le 16 juin 2011, le Conseil des droits de l'homme (CDH) des Nations unies a approuvé les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Il s'agit d'orientations aux États membres de l'ONU et aux entreprises privées pour la mise en œuvre de leurs obligations légales, dans le cadre de référence « protéger, respecter et réparer » visant :

- les obligations existantes qui incombent aux États de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits de l'homme et les libertés fondamentales ;
- le rôle dévolu aux entreprises en qualité d'organes spécialisés de la société remplissant des fonctions particulières, tenues de se conformer à toutes les lois applicables et de respecter les droits de l'homme ;
- la nécessité que les droits et obligations s'accompagnent des voies de recours appropriées et efficaces en cas de violation.

Dans ses conclusions du 20 juin 2016, le Conseil des ministres de l'Union européenne a insisté sur « le rôle important que les entreprises devraient jouer pour contribuer à atteindre les Objectifs du développement durable (ODD) et pour mettre en œuvre le programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Le Conseil a constaté par ailleurs que « le respect des droits de l'homme au sein des entreprises et sa prise en compte dans les activités des entreprises et les chaînes de valeur et d'approvisionnement sont indispensables au développement durable et à la réalisation des ODD ». C'est dans cet esprit que le Conseil a souscrit résolument aux principes directeurs susmentionnés. Le Conseil a aussi rappelé l'engagement qu'ont pris les États membres de l'UE d'élaborer et d'adopter des plans d'action nationaux visant à mettre en œuvre les principes directeurs des Nations Unies ou à intégrer ces principes dans leurs stratégies nationales en matière de responsabilité sociale des entreprises.

Une attention particulière sera donnée aux chartes éthiques au sein des entreprises, à la labélisation, à la sensibilisation aux risques et à la mise en place de bonnes pratiques en la matière. Cette approche vise plus particulièrement à une prise en compte effective des droits fondamentaux au sein des entreprises incluant plus particulièrement la protection des données personnelles, les politiques antidiscriminatoires pour atteindre une économie plus durable et équitable.



UIA - 20 rue Drouot
75009 Paris - France
Tél : +33 1 44 88 55 66
Email : uiacentre@uianet.org
www.uianet.org